



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rénovation énergétique : l'agence nationale de l'habitat augmente ses aides et avertit contre les fraudes

Les aides à la rénovation pour les ménages modestes ont augmenté depuis le 1er octobre

Les travaux de rénovation ont été rapidement renchéris par l'inflation, et les ménages peuvent donc rencontrer des difficultés à les financer.

Dès le mois de janvier 2023, pour permettre aux ménages aux revenus modestes et très modestes d'engager la rénovation énergétique de leur logement, le plafond des travaux financés par l'agence nationale de l'habitat (Anah) avait été augmenté, passant de 30 000 € HT à 35 000 € HT.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, les ménages aux revenus modestes et très modestes qui s'engagent dans une rénovation énergétique globale de leur logement pourront bénéficier d'une aide plus importante :

- pour les ménages aux revenus très modestes, l'aide de l'Anah a été portée à 65 % du montant des travaux, contre 50 % auparavant ;
- pour les ménages aux revenus modestes, l'aide de l'Anah a été portée à 50 % du montant des travaux, contre 35 % auparavant.

Grâce à cette augmentation, les ménages très modestes bénéficient d'une subvention moyenne de 18 600 €, et les ménages modestes, d'une subvention moyenne de 14 500 €. À ces aides s'ajoutent, dans la plupart des territoires vosgiens, des aides versées par les collectivités locales : communes, communautés de communes, département.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de ces aides majorées, rendez-vous sur le site internet france-renov.gouv.fr

## La vigilance est de mise face aux fraudes

Les arnaques en lien avec la rénovation énergétique sont nombreuses. Pour s'en prémunir, rendez-vous sur le site de France Rénov rubrique Fraudes (france-renov.gouv.fr/fraudes).



Les administrations ne réalisent pas de démarches directes auprès des particuliers pour promouvoir les travaux de rénovations énergétique. Par ailleurs, aucune entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah ou de tout autre organisme public pour réaliser de telles démarches.

Les particuliers souhaitant demander des aides financières sont invités à créer eux-mêmes les comptes nécessaires sur les sites internet. Aucune entreprise n'est habilitée à créer un compte à la place d'un particulier,

ni à se faire communiquer de données fiscales.

Le réseau France Rénov' est à la disposition des particuliers pour les assister dans leurs démarches

Les conseillers du réseau France Rénov sont à disposition des particuliers pour leur fournir gratuitement des conseils personnalisés, neutres et indépendants.

Ils sont compétents pour conseiller les dispositifs d'aides les plus adaptés, pour aider à la sélection des entreprises et des devis.

Ce réseau couvre l'ensemble du département des Vosges : la liste des conseillers peut être trouvéé à l'aide du site france-renov.gouv.fr/services-france-renov ou en appelant le 0 808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel).

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél: 03 29 69 88 88

Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch 88026 ÉPINAL Cedex









